

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept octobre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

**Présents** : Mmes AGUILA Mylène, COULOMB Stéphanie, DURAN Sandra, KUCZMA Maud, MOUSSONNE Patricia et Mrs BONCOURRE Thierry, DUPRAT Nicolas, FORMOSA Mathieu, GABRIEL Abilio, MARAIS Philippe, POUX Sébastien, PUCHOIS Jérôme

**Pouvoir** : Mr Aziz CHIBLI a donné pouvoir à Jean-Claude BLANC  
Mme GATHELIER Sabrina a donné pouvoir à Stéphanie COULOMB

**Secrétaire de séance** : GABRIEL Abilio

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire demande un moment de recueillement pour les sinistrés des inondations des Alpes Maritimes

Monsieur le Maire informe que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et nomme un secrétaire de séance ; Puis il procède à la lecture de l'ordre du jour.

### Ordre du jour

#### **1 - Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 3 septembre 2020**

Monsieur le Maire demande aux élus s'il existe des observations.

Pas d'observations.

#### **2 - Délibération sur le renouvellement du contrat de Michel BOUCHER**

Monsieur le Maire informe le conseil de la fin du contrat de Michel BOUCHER en date du 15 octobre 2020. Il précise qu'il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement au vu de l'incertitude de reprise de l'agent Bernard CELMA.

Monsieur le Maire interroge le conseil sur des éventuelles questions.

**Stéphanie COULOMB** propose de lui renouveler le contrat.

**Sandra DURAN** se questionne sur la durée de renouvellement.

**Sébastien POUX** informe la possibilité de renouveler le contrat soit au mois par mois soit jusqu'au 31 décembre 2020 ; sachant que les travaux d'égoutage vont arriver d'ici la fin de l'année. Ce renouvellement jusqu'à la fin de l'année permettrait à Michel BOUCHER de

prendre ses congés cumulés. Puis, suivant l'évolution de l'état de santé de Bernard CELMA, le conseil prendra une nouvelle décision pour l'année 2021.

**Sandra DURAN** valide le renouvellement jusqu'au 31 décembre 2020 plutôt que mois par mois au vue du travail futur.

Approuvé à l'unanimité

### 3 - **Délibération portant création d'emploi d'agent(s) recenseur(s)**

Monsieur le Maire rappelle le recensement de la population de mi-janvier à mi février 2021 sur la commune. Il informe que le recensement ne peut être réalisé par un élu.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le mode de rémunération à savoir *à la feuille ou au forfait*.

Il énumère le coût **estimatif** à la feuille :

- bulletin individuel : 1 €
- feuille de logement : 0,53 cts
- bulletin étudiant : 0,53 cts
- feuille d'immeuble : 0,53 cts
- bordereau de district : 5,10 €

Monsieur le maire propose d'établir un forfait car le recensement demande du temps et est « laborieux » avec des passages répétitifs chez les administrés. Monsieur le Maire préconise la réponse par internet. Il rappelle que le coordonnateur de la commune est Aziz CHIBLI et est supervisé par le référent de l'INSEE qui s'est présenté en mairie et est habitant de Puydaniel.

**Sandra DURAN** s'interroge sur le montant alloué lors du dernier recensement.

**Réponse de Monsieur le Maire** : 1 500 € environ

La secrétaire intervient et signale la possibilité de recruter un ou deux agents recenseurs. En effet, Aziz CHIBLI a assisté à la formation organisée par l'INSEE et il est possible de recruter plus d'un agent. Cela peut laisser l'opportunité à une personne sans permis d'effectuer le recensement dans le village puis un autre agent qui gérerait l'extérieur du village. Elle termine en informant le conseil de leur prise de décision sur le nombre d'agents à recruter, du mode de rémunération (Feuille ou forfait) et du paiement des frais de déplacement aux formations. A savoir qu'il y aura deux formations de deux demi- journées.

**Monsieur le Maire** souligne également les frais de restauration et propose de rémunérer les frais de déplacements et de restauration.

**Jérôme PUCHOIS** propose d'établir un rayon pour leur régler les frais de restauration (supérieur à 15km du domicile par exemple).

La secrétaire rappelle que les formations se déroulent sur deux demi-journées donc pas de frais de restauration. Cependant , il y a des frais de déplacement.

Le conseil décide

- de recruter un agent recenseur avec permis de conduire.
- de le rémunérer au forfait à hauteur du SMIC
- de rémunérer les frais de déplacement supérieur à 10km avec le mode de calcul du forfait kilométrique imposable
- de rémunérer les deux demi-journées de formation

Approuvé à l'unanimité des membres présents

#### **4 - Délibération sur le transfert de plein droit de la compétence "Plan Local d'Urbanisme" à la communauté de communes au 1er janvier 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BONCOURRE.

**Thierry BONCOURRE** informe que la Communauté des Communes Bassin Auterivain (C.C.B.A) ne souhaite pas prendre cette compétence. Il propose de conserver la compétence sachant qu'aucunes des communes de la C .C.B.A n'a transféré cette compétence.

Monsieur le Maire demande s'il existe des questions.

Opposition à la majorité des membres présents au transfert de cette compétence à la C.C.B.A.

#### **5 - Délibération sur l'échange des parcelles cadastrées B 519 et B 666 appartenant à la commune avec les parcelles cadastrées B 395 et B 398 appartenant à BLANC Jean**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'échange des parcelles cadastrées B 519 et B 666 (commune) avec les parcelles cadastrées B 395 et B 398 (BLANC Jean).

La parcelle B 395 a une surface de 61 m<sup>2</sup> appartenant à Mr Jean BLANC

La parcelle B 398 a une surface de 78 m<sup>2</sup> appartenant à Mr Jean BLANC

La parcelle B 666 a une surface de 648 m<sup>2</sup> appartenant à la commune

La parcelle B 519 a une surface de 595 m<sup>2</sup> appartenant à la commune

**Intervention de Thierry BONCOURRE** : Les parcelles de la commune sont pentues et elles sont situées dans les bois. De plus, les parcelles de Mr BLANC permettraient d'y installer le point de collecte enterré.

Approuvé à la majorité des membres présents.

## **6 - Délibération sur la demande d'aide financière d'une famille Puydanieloise**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée de la demande d'aide d'une famille Puydanieloise. Cette famille sollicite le paiement de la cantine du mois de juin/juillet et septembre. Cette aide s'élèverait à 174,40 € au total.

**Monsieur le Maire** précise que cette demande d'aide concerne uniquement ces deux mois de cantines. Elle ne se pérennise pas sur l'année.

**PUCHOIS Jérôme** s'interroge sur le mode de fonctionnement du paiement.

**Réponse de Monsieur le Maire** : le paiement des cantines sera directement effectué au Syndicat des Coteaux.

1 abstention (Patricia MOUSSONNE)

14 votes POUR

## **7 - Délibération sur le devis de dématérialisation/ signature électronique**

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de Mairie qui explique le but de ce logiciel. Elle informe qu'actuellement la signature électronique est mise en place et gratuite par la DGFIP. Cependant, cette signature électronique ne peut pas être utilisée ailleurs qu'à la trésorerie. L'envoi des délibérations, budgets et autres ne peuvent être transmis à la sous-préfecture avec cette signature électronique DGFIP.

Cette dématérialisation permettrait au maire de signer des mandats et titres de n'importe quel poste et lieu. Cette clé est valable 3 ans et est attribuée au maire uniquement.

Le Coût total TTC s'élève à 1 604 €

Voté à l'unanimité des membres présents.

## **8 - Réflexion sur la location de la salle des fêtes après le 31 octobre 2020**

**Thierry BONCOURRE** souligne que l'ensemble des élus était d'accord pour fermer la salle des fêtes jusqu'au 31 décembre 2020.

**Monsieur le Maire** rappelle l'organisation de la foire le 1<sup>er</sup> novembre 2020. Il propose d'installer des toilettes extérieures. Il présente 2 devis concernant un toilette pour hommes et un toilette pour dames. Cette installation éviterait l'utilisation des toilettes de la salle des fêtes et la désinfection organisée par l'Association Patrimoine ; Monsieur le Maire présente les 2 devis à savoir

- un devis à 480 €

- un devis à 600 € (le transport est de 195 €)

sinon les devis sont similaires.

Il propose au conseil la prise en charge du paiement de ces toilettes extérieures par la commune.

**Jérôme PUCHOIS** s'interroge sur la nécessité d'installer des toilettes extérieures sachant que les visiteurs n'ont pas vraiment besoin d'utiliser les toilettes.

**Réponse de Monsieur le Maire** : l'accès aux toilettes de la salle des fêtes serait autorisé uniquement aux exposants.

**Stéphanie COULOMB** valide cette proposition de toilettes extérieures ce qui éviterait l'ouverture de la salle des fêtes. Elle propose que l'Association Patrimoine donne une réponse la semaine prochaine lors du rdv avec la commission festivités et associations.

**Monsieur le Maire** demande la validation des élus concernant la proposition de toilettes extérieures.

**Thierry BONCOURRE** ne valide pas cette idée de toilettes extérieures.

**Philippe MARAIS** s'interroge sur l'organisation des autres années. Il se questionne sur l'occupation des toilettes : exposants ou visiteurs ?

**Stéphanie COULOMB** : Attention à la désinfection et au sens de circulation.

\* **POUR** toilettes extérieures : Stéphanie COULOMB (pouvoir de Sabrina GATHELIER) , Patricia MOUSSONNE, Nicolas DUPRAT, Abilio GABRIEL, Maud KUCZMA, Sebastien POUX, Philippe MARAIS, Jean-Claude BLANC(pouvoir d'Aziz CHIBLI)

\* **ABSTENTION** : Mathieu FORMOSA

\* **CONTRE** toilettes extérieures : Jérôme PUCHOIS, Sandra DURAN, Mylène AGUILA, Thierry BONCOURRE

Le conseil décide de fermer la salle des fêtes jusqu'au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire convoquera l'Association Patrimoine afin de connaître leur avis sur l'installation de toilettes extérieures.

## 9 - **Réflexion sur le nouveau schéma de collecte des déchets**

Monsieur le Maire visionne le projet de schéma de collecte des déchets. Il informe la mise en place de 6 points de collecte dont 5 aériens et 1 enterré

- Mercié
- Marsoula
- Lotissement Borde Basse
- Chemin de Ferret
- Lotissement Saint-Sernin

- un enterré au centre du village

Monsieur le Maire informe que 3 communes peuvent être volontaires : « commune pilote ».

**Philippe MARAIS** se questionne sur les avantages d'être volontaire.

**Réponse de Monsieur le Maire** : Il sera possible de revoir les points comme par exemple le point de collecte enterré.

Il précise que le service collecte et déchet ne peut pas installer un point de collecte Côte de martel car il pense qu'il serait trop près de celle centre du village.

Les containers individuels sont maintenus pour l'instant.

**Patricia MOUSSONNE** s'interroge sur la facturation. Sera-t'elle différente ?

**Réponse de Monsieur le Maire** informe que d'ici 2026, une augmentation est prévue de l'ordre de 3 %. Il informe que chaque administré sera équipé d'un badge pour déposer les ordures ou d'une puce situé à l'arrière du container individuel.

**Sébastien POUX** souligne que « ce système existe dans certaines communes et « ils » essayent de le mettre en place dans les centres villes des grandes communes. Il suppose qu'il y aura une estimation en fonction du nombre de personnes dans le foyer. Si on dépasse on paiera le surcoût. »

**Monsieur le Maire** informe que « c'est uniquement des ordures ménagères qui seront payantes. Plus on trie et moins on a d'ordures ménagères et moins on paye. »

**Sandra DURAN** s'interroge sur l'installation de ce système qui peut engendrer plus de dépôts sauvages.

**Monsieur le maire** en est conscient mais ces dépôts sauvages seront sévèrement sanctionnés.

**Sébastien POUX** alerte les élus sur la relecture du tableau en fonction de leur secteurs afin de corriger les erreurs

## 10 - **Réflexion sur l'acquisition d'un trans palette**

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un transpalette qui servira pour le déplacement des jardinières, transporter les barnums... .

Il présente un devis d'un montant de 285 € HT de marques STILL(longueur des fourches : 1150 largeur des fourches :520 )

Pour : 14

Abstention : 1 (Sandra DURAN)

## 11 – **Informations du maire**

- Le chemin sous le château est terminé
- Le chemin derrière l'église en cours. Remerciement à GABRIEL Abilio et les employés techniques pour leur travail.
- Contact du géomètre Saint-Aubin concernant
  - \* le lotissement Bourgade : Les parcelles a reprendre sont encore au nom de Mme BOURGADE.
  - \* Chemin du presbytère
  - \* L'échange des parcelles avec BLANC Jean
- Pool routier : Le devis de la COLAS pour les travaux de voirie Route d'Esperce, est en attente
- Nécessité que la commission de mise à jour des valeurs locatives se réunissent afin d'avancer dans le dossier
- Félicitations aux élus responsables du site internet
- Les travaux concernant les « cloches » sont prévus en novembre
- Au vu de la situation, le repas des aînés est annulé pour cette année. Monsieur le Maire propose de livrer un repas à leur domicile.

## 12 - **Questions diverses**

- **Stéphanie COULOMB** ne peut pas en parler du comité des fêtes car il y a une erreur sur son adresse mail dans le courrier.

- **Mylène AGUILA** : « Le site internet est bloqué par une charte graphique c'est à dire que l'écriture, la mise à page, la couleur ne peuvent être modifiées. Il faut passer un « Mode design particulier ». Sachant que d'ici 2 ans, le passage se fera automatiquement. Si on souhaite y passer avant, on peut le demander par mail et c'est gratuit. »

Validé par l'ensemble des élus pour moderniser le site.

- **Sandra DURAN** : Proposition d'un panier avec des produits locaux en remplacement du repas.

**Sébastien POUX** : Le dossier du concours du village fleuri est en cours.

**Sandra DURAN** :

\* Quand le miroir va être installée à l'angle de l'avenue des Pyrénées et chemin du cimetière ?

**Réponse de Monsieur le Maire** : « il faut l'acheter »

\* Propose de limiter le nombre d'intervenants sur le site internet et propose que seuls Mylène AGUILA , elle-même puis Jérôme PUCHOIS, y aient accès.

**Jérôme PUCHOIS** : Proposition d'installer un panneau en bois au départ du chemin situé sous le château, réalisé par les enfants de l'école en guise de signalisation.

**Mathieu FORMOSA** : Tient à féliciter Abilio GABRIEL et employés techniques pour les travaux réalisés.

Séance levée à 21h45

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Mr BLANC Jean-Claude	Mr BONCOURRE Thierry	Mme COULOMB Stéphanie
Mr GABRIEL Abilio	Mme AGUILA Mylène	Mme DURAN Sandra
Mme GATHELIER Sabrina <b>(pouvoir à Stéphanie COULOMB)</b>	Mme KUCZMA Maud	Mme MOUSSONNE Patricia
Mr CHIBLI Aziz <b>(pouvoir à Jean-Claude BLANC)</b>	Mr DUPRAT Nicolas	Mr FORMOSA Mathieu
Mr MARAIS Philippe	POUX Sébastien	PUCHOIS Jérôme